

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Septembre 2022 à 20 heures 30

Le 26 Septembre 2022, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des Mariages à Vire, sous la présidence de M. le Maire Marc ANDREU SABATER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 20 Septembre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 20 Septembre 2022.

Sommaire :

Le Maire de Vire Normandie certifie que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

La séance est ouverte à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2.

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents: 4

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			



OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile			<input checked="" type="checkbox"/>	
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Melggle	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane			<input checked="" type="checkbox"/>	
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

M. Pascal MARTIN, M. Serge COUASNON, Mme Maryse DUVAUX, Mme Roselyne DUBOURGUAIS, M. Olivier FAUDET, Mme Régine RENAULT, M. Jean-Claude TOULUCH, Mme Sabrina LABROUSSE, Mme Rosine LEVERRIER ET Mme Sylvie GELEZ ont quitté la salle après le vote du point n° 1.

Soit un nombre de 41 conseillers présents et 2 pouvoirs.

Un quorum de 24 atteint pour 41 conseillers présents.

Décisions du Maire :

En application des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivité Territoriale, et en vertu de la délibération n°2 (2020.07) du 10 juillet 2020, Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil les décisions du maire qui ont été prises.

JUIN 2022		
74	30.06.2022	Marché n° VN 19027 – contrat de maintenance progiciel OXALIS – avenant 1
JUILLET 2022		
75	01.07.2022	Marché n° VN22024 – marché de vérification périodique réglementaire des installations et équipements électriques des établissements communaux recevant du public de Vire Normandie
76	05.07.2022	Marché n° VN22045 - Contrat abonnement Transacom avec monétique centralisée pour le cinéma le Basselin
77	07.07.2022	Signature d'une convention de mise à disposition d'une exposition par la CASDEN BANQUE POPULAIRE dans le cadre de la labellisation « Terre de Jeux 2024 » de la commune de Vire Normandie.
78	12.07.2022	Signature d'une convention avec l'EPSM Caen, situé 15 ter rue St Ouen, représenté par M. Franck ESTEVE pour la mise à disposition du gymnase du Val de Vire
79	12.07.2022	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Nedel Entertainment pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker
80	12.07.2022	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Art Syndicaté pour l'organisation d'un concert à La Halle Michel Drucker
81	12.07.2022	Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation avec M. Pascal Prieur, Directeur de l'Association Musique Expérience, pour l'organisation de concerts.
82	13.07.2022	Marché n° VN22023 – Extension de la solution de vidéo protection pour la ville de Vire Normandie
83	20.07.2022	Signature d'une convention pour mise à disposition gratuite et permanente sur 2022 par le Centre Socio Culturel Charles Lemaître de deux minibus au profit du Centre social CAF
84	25.07.2022	Signature d'un contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle avec Pébroc Théâtre pour l'organisation d'un spectacle à la Halle Michel Drucker
AOÛT 2022		
85	02.08.2022	Signature d'un contrat de prestations de service avec l'Association AFV
86	02.08.2022	Signature d'un contrat de prestations de service avec l'Association Elan Gymnique Virois
87	02.08.2022	Signature d'un contrat de prestations de service avec l'Association MJC
88	02.08.2022	Signature d'un contrat de prestations de service avec l'Association USMV
89	02.08.2022	Signature d'un contrat de prestations de service avec l'Association RCBV
90	02.08.2022	Marché n° VN22051 Contrat de maintenance des onduleurs
91	05.08.2022	Marché n° VN22036 Création d'une aire de jeux au parc de l'Europe

92	12.08.2022	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec DH Management pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker
93	12.08.2022	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Les Grands Théâtres pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker
94	19.08.2022	Marché n° VN22037 Acquisition d'un tracteur d'occasion ou neuf pour la commune déléguée de Vire
95	26.08.2022	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec DH Management pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker - Annule et remplace la décision du maire n°2022/08/92
96	26.08.2022	Marché n° VN23002 Contrat d'hébergement/hotline télégestion EELIS
SEPTEMBRE 2022		
97	05.09.2022	Signature d'une convention de prêt avec la Métropole Rouen Normandie
98	05.09.2022	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Nedel Entertainment pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker
99	08.09.2022	Signature d'une convention de prêt avec la Métropole Rouen Normandie
100	08.09.2022	Marché n° VN22047 - Contrat de mise à disposition et de maintenance de vente en ligne
101	08.09.2022	Marché n° VN22046 - Contrat de maintenance du logiciel 3ème acte
102	08.09.2022	Signature d'une convention avec La Garde Républicaine - Gendarmerie Nationale pour l'organisation d'un concert à la Halle Michel Drucker le 23 octobre 2022.
103	13.09.2022	Marché n° VN22050 Contrat de dématérialisation de films pour le cinéma le Basselin
104	13.09.2022	VN22053 Travaux de réaménagement du marché hebdomadaire à Vire Normandie

La séance est ouverte à 20 heures 30 par M. le Maire Marc ANDREU SABATER.

M. le Maire a Indiqué :

- Les membres ayant donné pouvoir
- Les membres s'étant excusés.

Le quorum étant atteint à l'ouverture et pour chacune des délibérations examinées:

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 04 Juillet 2022.

Monsieur RENAULT est désigné secrétaire de séance.

Discussion début de séance

2 prises de paroles préalables dans le public autorisé par le maire avant l'ouverture de la séance.

Prise de parole par M MALOISEL : « Suite à l'annonce du Président du conseil départemental Jean Léonce DUPONT le jeudi 8 septembre 2022 de la fusion des collèges du Val-de-Vire et de Maupas, ce qui aurait pour conséquence la fermeture du collège Val-de-Vire. Je tiens à apporter quelques arguments :

Le collège trentenaire, bien entretenu, réunit un certain nombre d'identités historiques : Saint Martin de Tallevende, Martilly, Coulonces, Campagnolles, Neuville, Val de Vire - Maltraux, soit 30% de la population fréquentant Vire Normandie qui est concentrée dans un territoire Nord-Ouest incluant les zones d'activités et de commerces.

Dans ce secteur, il est à noter que nous sommes dans un territoire où des jeunes couples s'installent. Peu de logements sont vacants.

On trouve aussi à proximité du collège, un gymnase avec deux murs d'escalades utilisés par les collèges et lycées, des aires de jeux, des associations sportives très dynamiques (BMX, nouvelle société de Tir, ...), une zone boisée, le CIS14, des activités équestres, un centre aquatique, le parc de l'Europe, la gare SNCF ...

Ce collège s'inscrit depuis février 1995 dans une zone de Revitalisation Rurale.

La configuration géographique permet d'accéder au collège très rapidement et en sécurité quels que soient les moyens de locomotion. De nombreux jeunes utilisent une mobilité douce.

A cette échelle, des continuités éducatives existent entre les écoles primaires du secteur et le collège. On peut déplorer le glissement de la carte scolaire depuis quelques années en défaveur du collège Val de Vire.

La destruction du collège viendrait à l'encontre de nos objectifs de la transition énergétique et du développement durable, et provoquerait pour nos collégiens un allongement des temps de trajet et d'organisation au quotidien qui impacteraient leur qualité de vie et auraient nécessairement des répercussions sur leurs résultats scolaires.

Le conseil municipal de Vire Normandie réalise depuis le début du mandat une politique pour développer l'attractivité au niveau du quartier du Val de Vire : installation d'un distributeur automatique de billets, déploiement de la vidéo-protection, animations des quartiers l'été, création des conseils de quartier entre autres...

Dans le cadre du schéma directeur vélo, des pistes sont envisagées et aussi la réalisation d'un espace de bien commun. La commune a déjà les terrains le long de la Vire, à proximité du collège. Dans le prolongement de ces équipements sportifs, la configuration de la Vire permettra l'aménagement d'un espace public apaisé favorable à la pratique du vélo et la découverte de la biodiversité par les collégiens, faisant ainsi un trait d'union avec les voies vertes départementales. »

L'ordre du jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

N° du point	Titre du point	Rapporteur
Commune de Vire Normandie		
1.	Vœux portant sur la demande de maintien du collège du Val de Vire et d'absence de fusion du Collège du Val de Vire avec le Collège Emile Maupas	Samuel BINET
2.	Vœux portant sur la demande au Conseil Municipal de se positionner sur la fermeture du Collège du Val de Vire (point fusionné avec le n°1)	Pascal MARTIN
I. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURIDIQUES		
	<u>Finances</u>	Annie ROSSI
3.	Décision modificative n°2 – BP	
4.	Décision modificative n°1 – BA Cinéma	
5.	Décision modificative n°1 – BA Village Equestre	
6.	Avance remboursable SIVOS Coulonces-Campagnolles	
7.	Garantie d'emprunt Inolya – Lotissement l'Ecrin vert à Saint Germain de Tallevende	
8.	Subvention d'équilibre Inolya – Lotissement l'Ecrin vert à Saint Germain de Tallevende	
9.	Avenant à la convention de groupement de commande Schéma Directeur Assainissement	Joël DROULLON
	<u>Commande publique</u>	Annie ROSSI
10.	DSP Crématorium	
11.	DSP Centre Aquatique	
11 bis	Opération de rénovation énergétique du groupe scolaire Malraux (annule et remplace la délibération du 04.07.2022)	
	<u>Affaires juridiques</u>	
12.	Protocole d'accord pour travaux 9, Route des Vaux – Commune déléguée de Vire	Lyliane MAINCENT
II. PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES, FORMATION		
13.	Création d'un emploi d'adjoint administratif non permanent à temps complet pour une durée de 4 mois	Régis PICOT

III. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CULTURE

	<u>Culture</u>	
14.	Micro-folie , demande de validation de principe	
	<u>Cinéma</u>	
15.	Mise en place d'une Vente A Distance (VAD)	
	<u>Médiathèque</u>	
16.	Renouvellement de la convention de partenariat pour le développement des ressources numériques via le service « Boîte Numérique » proposé par la Bibliothèque du Calvados	Marie-Claire LEMARCHAND
	<u>Musée</u>	
17.	Projet d'acquisition d'un portrait de Renaud-Jacques MONLIEN, Sieur du Coudray, avocat à Vire	
18.	Convention de partenariat avec l'Association Muséomix Normandie	
	<u>Jeunesse</u>	
19.	Tarifs des services périscolaires de Vire Normandie 2022-2023	Nadine LETELLIER
20.	Convention de renouvellement avec l'Etat (DRJSCS) de l'espace Info Jeunes	Valérie OLLIVIER

IV. SYSTEMES D'INFORMATION, NUMÉRIQUE, COMMUNICATION

21.	Création d'un groupement de commande pour le lancement de la consultation pour la location et la maintenance de photocopieurs et systèmes d'impression	
22.	Création d'un groupement de commande pour le lancement de la consultation pour la fourniture de services de liaisons permanentes haut débit et télécommunications	Corentin GOETHALS
23.	Conventions de mutualisation : a) Convention Vire Normandie avec le CCAS b) Convention Vire Normandie avec l'IVN	

V. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – REPRÉSENTATION – INTERCOMMUNALITÉ - EPIC

24.	Dénomination du Square Samuel Paty	Eric DUMONT
-----	------------------------------------	-------------

VI. URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, COMMERCE

	<u>Patrimoine</u>	Lucien BAZIN
25.	Autorisation de mise en vente de la parcelle BN 0017 – Rue André Malraux – Vire Normandie	
26.	Autorisation de mise en vente de la parcelle AZ 0026 – Rue de la Planche – Vire Normandie	
27.	Cession de l'immeuble du 13, place du champs de foire – Vire	
	<u>Commerce</u>	Lucien BAZIN
28.	Fonds d'intervention pour l'Artisanat et les Commerces (FISAC)	
	<u>Habitat</u>	Nicole DESMOTTES
29.	OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 : subventions aux particuliers	

VII. PROJETS STRUCTURANTS ET TRAVAUX MUTUALISÉS

30.	Validation APD – Lot 1 – Rénovation énergétique Bertrand Lechevrel	Gérard MARY
31.	Validation APD – Lot 3 – Rénovation énergétique école de Vaudry/Salle des fêtes de Coulonces/Centre Technique Municipal de Vire Normandie	

Communes déléguées

Commune déléguée de Vire

	<u>Sport, Vie Associative</u>	
32.	Attributions des subventions aux associations	Marie-Noëlle BALLÉ/Philippe MALLÉON
	<u>Promotion, communication, participation citoyenne et animation de la ville</u>	
33.	Concours des maisons fleuries et jardins potagers pour l'année 2022	Régis PICOT

Commune déléguée de Coulonces

34.	Subvention exceptionnelle Comité des Fêtes de Coulonces	Gilles MALOISEL
-----	---	-----------------

Commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan

35.	Option d'achat : parcelle D 762 – Extension – Lotissement «Village des Ajoncs »	Guy VÉLANY
36.	Option d'achat – Extension – Lotissement « Village des Ajoncs»	
37.	Versement d'une subvention exceptionnelle	

38.	Révision prix du repas cantine	
Commune déléguée de Roullours		
39.	Concours des maisons fleuries 2022	Nicole DESMOTTES
Commune déléguée de Saint Germain de Tallevende		
40.	Vente de la licence IV	Gérard MARY
Commune déléguée de Truttemer le Grand		
41.	Vente parcelle ZL717 – 41 Rue de l'école	Pierre-Henri GALLIER
Commune déléguée de Truttemer le Petit		
42.	Chemin rural n° 9 dit « La Mare aux forges »	Fernand CHÉNEL
Commune déléguée de Vaudry		
43.	Concours des Maisons Fleuries et Prix des Potagers 2022	Corentin GOETHALS
44.	Effacement des réseaux « CHEMIN DES CARREAUX ET ROUTE DES CASCADES » - Étude préliminaire	
45.	A.S.V.T Football - Subvention Exceptionnelle	

OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

COMMUNE DE VIRE NORMANDIE	
1. Vœux portant sur la demande de maintien du collège du Val de Vire et d'absence de fusion du Collège du Val de Vire avec le Collège Emile Maupas 2. Demande d'un vote du Conseil Municipal de Vire Normandie : Avis des élus de Vire Normandie sur la fermeture du Collège du Val de Vire	votants : 43 dont 2 pouvoirs Vote pour : 42 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0..dont 0 pouvoir Abstention : 1 dont 0 pouvoir

Samuel BINET : Lecture du vœux 1.

Pascal MARTIN : Lecture du vœux 2.

A l'unanimité les élus donnent leur accord pour fusionner les deux vœux (1 et 2).

Le conseil municipal à la majorité :

- signifie son opposition au projet de fusion des collèges du Val de Vire et de Maupas et par conséquent de fermeture du collège du Val de Vire »

Prise de parole de M COUASNON pour demander au maire une explication sur le retrait de délégation de Mme MOREL.

Le maire s'exprime sur le retrait de la délégation de Mme MOREL en expliquant que dans une équipe il n'est pas possible de s'exprimer publiquement contre l'équipe car il y a une rupture de confiance.

Les élus de l'opposition quittent ensemble la salle en signe de protestation à 21H15.

3. Décision modificative n°2 – BP	votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
-----------------------------------	--

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord sur cette décision.

4. Décision modificative n°1 – BA Cinéma	Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
--	--

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord sur cette décision.

5. Décision modificative n°1 – BA Village Equestre	Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
--	--

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord sur cette décision.

6. Avance remboursable SIVOS Coulonces-Campagnolles	Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
---	--

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte que la commune de Vire Normandie effectue un prêt à taux « zéro » en faveur du SIVOS de Coulonces-Campagnolles,
 - Accepte les modalités de remboursement par le SIVOS de Coulonces-Campagnolles,
 - Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt avec le SIVOS de Coulonces-Campagnolles et à signer tout autre document utile à la mise en œuvre de cette délibération.
-

7. Garantie d'emprunt Inolya – Lotissement l'Ecrin vert à Saint Germain de Tallevende	votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
---	--

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la mise en place d'une garantie d'emprunt par la commune de Vire Normandie au profit de la société INOLYA dans le cadre de la création de 20 logements individuels dans le futur lotissement « l'Ecrin Vert » à Saint Germain de Tallevende,
- Attribue une garantie d'emprunt à hauteur de 50% du montant emprunté par INOLYA,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention avec le bailleur social INOLYA pour matérialiser la garantie d'emprunt souscrite,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision,
- Précise qu'une présentation de l'ensemble des garanties d'emprunt de Vire Normandie sera annexée au prochain compte administratif.

8. Subvention d'équilibre Inolya – Lotissement l'Ecrin vert à Saint Germain de Tallevende	votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
---	--

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Attribue 405 000 € de subvention au bailleur social INOLYA pour la réalisation d'un lotissement « L'écrin vert » de 20 logements individuels,
- Autorise Monsieur le Maire de Vire Normandie ou son représentant à signer au nom de la commune toutes pièces relatives aux modalités de ce versement ainsi qu'au démarrage du projet.

9. Avenant à la convention de groupement de commande Schéma Directeur Assainissement	votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
--	--

Joël DROULLON : Lecture de la délibération.

M. DROULLON dresse l'état de la situation hydrique sur le territoire. Le Maire félicite les équipes pour le travail réalisé.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de groupement de commandes portant sur le schéma directeur Assainissement.

10. DSP Crématorium	Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
---------------------	--

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le principe de la création d'un crématorium sur le territoire de la commune de Vire Normandie,
- Approuve le principe du recours à une délégation de service public (DSP) sous forme de concession, pour une durée de 30 ans avec une période d'exploitation effective de 28 ans (en base) et une variante obligatoire d'une durée de 32 ans avec une période d'exploitation de 30 ans pour l'exploitation du crématorium, cette variante permettant aux candidats de faire évoluer leurs offres vers la réglementation environnementale RE2020 non obligatoire pour ce type d'établissement mais envisagée par la collectivité et d'améliorer leurs offres par une approche environnementale forte,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à engager la procédure de délégation de service public (DSP) et à accomplir tous les actes préparatoires nécessaires à la passation de ce contrat.

11. DSP Centre Aquatique	Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
--------------------------	--

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

M. MALOISEL rappelle la bonne tenue de la procédure. Mme ROSSI prévient qu'un important surcoût est prévu en 2022 pour éviter une fermeture de la piscine en raison de l'augmentation du coût de l'énergie. Ce surcoût fera l'objet d'une délibération prévue au prochain conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'approuver le choix de retenir comme Concessionnaire pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique, le groupement candidat OIKOS-IDEX ENERGIES
- Décide d'approuver le contrat de concession de services (et l'ensemble de ses annexes) tel que résultant du processus de négociation de la concession avec ledit candidat
- Décide de la prise en charge par VIRE NORMANDIE des dépenses issues des contraintes de service public
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de services et ses annexes ;
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11bis - Opération de rénovation énergétique du groupe scolaire Malraux (annule et remplace la délibération du 04.07.2022)	votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
---	--

Annle ROSSI : Lecture de la délibération.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve ce projet de rénovation énergétique des bâtiments de Vire Normandie,
- Approuve les conditions de la consultation de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de rénovation énergétique,
- Autorise le lancement de cette consultation,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer les pièces des marchés ainsi que tout document afférent.

12. Protocole d'accord pour travaux 9, Route des Vaux – Commune déléguée de Vire	votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
--	--

Lylane MAINCENT : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer un protocole d'accord transactionnel ci-joint entre la commune et les propriétaires de la parcelle AL10 située 9 route des Vaux – Vire – 14500 Vire Normandie, reprenant la présente délibération afin d'éteindre tous litiges.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

13. Création d'un emploi d'adjoint administratif non permanent à temps complet pour une durée de 4 mois.	votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
--	--

Régis PICOT : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Crée un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif à temps complet pour une durée de 4 mois,
- Précise que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget au chapitre 012,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.

14. Micro-fole , demande de validation de principe	Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
--	--

Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le principe de déploiement sur Vire Normandie d'une micro-fole itinérante.

15. Mise en place d'une Vente A Distance (VAD)	Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
--	--

Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération.

Mme FOUBERT demande si la vente aura un impact sur le travail de l'agent. Mme LEMARCHAND répond que non.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat et le contrat d'adhésion,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

16. Renouvellement de la convention de partenariat pour le développement des ressources numériques via le service « Boîte Numérique » proposé par la Bibliothèque du Calvados	Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
---	--

Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le renouvellement de la convention de partenariat entre la commune de Vire Normandie et le Département concernant la « Boîte numérique »
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à ce renouvellement.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.

17. Projet d'acquisition d'un portrait de Renaud-Jacques MONLIEN, Sieur du Coudray, avocat à Vire	Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir
---	--

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Marie-Claire LEMARCHAND: Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord sur l'acquisition de ce portrait,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision.

18. Convention de partenariat avec l'Association Muséomix Normandie

Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
--

Marie-Claire LEMARCHAND: Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec Muséomix Normandie.

19. Tarifs des services périscolaires de Vire Normandie 2022-2023

Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
--

Nadine LETELLIER: Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Applique une hausse de 3% des tarifs sur les tarifs des centres de loisirs pour les usagers hors Vire Normandie,
- Met en place un tarif exceptionnel sur les centres de loisirs lorsque la réservation n'est pas réalisée dans les délais (la veille avant 10h) à hauteur de 14.50 € pour le centre de loisirs avec repas et 11.00 € pour le centre de loisirs sans repas,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.

20. Convention de renouvellement avec l'Etat (DRJSCS) de l'espace Info Jeunes	Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
---	--

Valérie OLLIVIER : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide l'entrée de la collectivité dans la démarche de renouvellement du label Info Jeunes tel que présenté dans la délibération,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire au renouvellement de la labellisation Info Jeunes.

21. Création d'un groupement de commande pour le lancement de la consultation pour la location et la maintenance de photocopieurs et systèmes d'impression	Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
--	--

Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide l'adhésion de la commune de Vire Normandie à ce groupement de commande,
- Désigne les représentants de la commune de Vire Normandie à la commission d'appel d'offres
- Autorise le lancement de procédure d'appel d'offre ouvert,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention y afférente et les marchés après attribution, et tout document s'y rapportant.

22. Création d'un groupement de commande pour le lancement de la consultation pour la fourniture de services de liaisons permanentes haut débit et télécommunications	Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
---	--

Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide l'adhésion de la commune de Vire Normandie à ce groupement de commande
- Désigne les représentants de la commune de Vire Normandie à la commission d'appel d'offres.
- Autorise le lancement de procédure d'appel d'offre ouvert,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention y afférente (cf. annexe), et l'accord-cadre après attribution, et tout document s'y rapportant.

23. Conventions de mutualisation : a) Convention Vire Normandie avec le CCAS b) Convention Vire Normandie avec l'IVN	Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
--	--

Corentin GOETHALS: Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

- a) Le conseil municipal à l'unanimité :
 - Valide la mise en place d'une convention de prestations de service entre la commune de Vire Normandie et le C.C.A.S,
 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention désignée par cette délibération.
- b) Le conseil municipal à l'unanimité :
 - Valide la mise en place d'une convention de prestations de service entre la commune de Vire Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau,
 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention désignée par cette délibération.

24. Dénomination du Square Samuel Paty	Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
--	--

Eric DUMONT: Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

- Le conseil municipal à l'unanimité :
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'application de la présente délibération.

25. Autorisation de mise en vente de la parcelle BN 0017 - Rue André Malraux - Vire Normandie	Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
--	--

Lucien BAZIN: Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à conduire les négociations relatives à la cession de la parcelle BN 0017,
- Donne son accord de principe pour céder une partie de la parcelle BN0017 à la société Vire Chaudronnerie,
- Acte que les frais d'actes, de notaire et de division foncière seront à la charge de l'acquéreur,
- Acte que Monsieur le Maire ou son représentant viendra devant le Conseil Municipal avec une nouvelle délibération pour présenter les conditions de cession de la parcelle.

26. Autorisation de mise en vente de la parcelle AZ 0026 – Rue de la Planche – Vire Normandie	Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
---	--

Lucien BAZIN: Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à conduire les négociations relatives à la cession de la parcelle AZ 0025,
- Donne son accord de principe pour céder la parcelle AZ0026 à Monsieur Belleétoire ou une personne morale représentée par ce dernier,
- Acte que les frais d'actes et de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- Acte que Monsieur le Maire ou son représentant viendra devant le conseil municipal avec une nouvelle délibération pour présenter les conditions de cession de la parcelle.

27. Cession de l'immeuble du 13, place du champs de foire – Vire	Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
--	--

Annie ROSSI: Lecture de la délibération.

M. BAZIN quitte la salle avant lecture
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à conduire les négociations relatives à la cession de la parcelle AZ 0025,
- Donne son accord de principe pour céder la parcelle AZ0026 à Monsieur Belleétoire ou une personne morale représentée par ce dernier,
- Acte que les frais d'actes et de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- Acte que Monsieur le Maire ou son représentant viendra devant le conseil municipal avec une nouvelle délibération pour présenter les conditions de cession de la parcelle.

28. Fonds d'intervention pour l'Artisanat et les Commerces (FISAC)	Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
--	--

Lucien BAZIN: Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise le versement de la subvention pour ces dossiers,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.

29. OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 : subventions aux particuliers	Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
--	--

Nicole DESMOTTES: Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise le versement des primes visées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH.
- Dit que la dépense d'un montant total 30 745 € sera imputé au compte 2042 de Vire Normandie.

30. Validation APD – Lot 1 – Rénovation énergétique Bertrand Lechevrel	Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
--	--

Gérard MARY: Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à lancer les marchés de travaux pour la rénovation énergétique des bâtiments du lot 1 BETRAND LECHEVREL et à viser les marchés qui s'y rapportent et tout document y afférents.
- Approuve le coût prévisionnel des travaux actualisés à la somme de 1 892 000 € HT;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre au montant 194 876€ HT sur la base des 10,3% du marché de MOE.
- Approuve la phase APD sur le montant prévisionnel à 2 098 228€ HT (MOE , CT, SPS inclus montant correspondant à l'assiette subventionnable)- d'autoriser le Maire à engager la poursuite des études de réalisation du projet (PRO) et de dépôt des demandes d'urbanisme nécessaire au projet ;
- Autorise le Maire à solliciter les partenaires pour les demandes de subventions notamment DETR/DSIL et d'inscrire ce projet dans le contrat de territoire avec le Département, de solliciter un démarrage de travaux anticipés selon le plan de financement suivant :

<p>31. Validation APD – Lot 3 – Rénovation énergétique école de Vaudry/Salle des fêtes de Coulonces/Centre Technique Municipal de Vire Normandie</p>	<p>Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir</p>
--	--

Gérard MARY: Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à lancer les marchés de travaux pour la rénovation énergétique des bâtiments du lot 3 SERVICES TECHNIQUES et à viser les marchés qui s'y rapportent et tout document y afférents.
- Approuve le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 615 000 € HT;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre au montant 73 800 € HT sur la base des 12 % du marché de MOE.
- Approuve la phase APD sur le montant prévisionnel à 696 057 € HT (MOE , CT, SPS inclus montant correspondant à l'assiette subventionnable)
- Autorise le Maire à engager la poursuite des études de réalisation du projet (PRO) et de dépôt des demandes d'urbanisme nécessaire au projet ;
- Autorise le Maire à solliciter les partenaires pour les demandes de subventions notamment DETR/DSIL et d'inscrire ce projet dans le contrat de territoire avec le Département, de solliciter un démarrage de travaux anticipés selon le plan de financement.

COMMUNES DELEGUÉES	
COMMUNE DELEGUÉE DE VIRE	
32. Attributions des subventions aux associations	votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Marie-Noëlle BALLÉ/Philippe MALLÉON : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord sur ces subventions.

33. Concours des maisons fleuries et jardins potagers pour l'année 2022	votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
---	--

Régis PICOT : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à ces récompenses.

COMMUNE DELEGUÉE DE COULONCES	
34. Subvention exceptionnelle Comité des Fêtes de Coulonces	votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Accorde une subvention exceptionnelle au comité des fêtes.

COMMUNE DÉLÉGUÉE de MAISONCELLES LA JOURDAN

35. Option d'achat : parcelle D 762 – Extension – Lotissement « Village des Ajoncs »	votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
--	--

Guy VÉLANY: Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte de présenter au Liquidateur et au Juge en charge du dossier de la SARL Roblédo/Larus une offre d'achat au prix de 1350 €.
- Accepte que l'acte de vente soit signé chez Maître NOËL, notaire de Vire Normandie.
- Donne tous pouvoirs à M. le maire délégué, ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette vente.
- Autorise M. le maire délégué, ou son représentant à signer toutes les pièces se référant à cette affaire.

36. Option d'achat – Extension – Lotissement « Village des Ajoncs »	votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
---	--

Guy VÉLANY: Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la proposition de vente de Monsieur Faustino Roblédo au prix de 21 000 € au lieu de 22 000 €.
- Accepte que l'acte de vente soit signé chez Maître NOËL, notaire de Vire Normandie.
- Donne tous pouvoirs à M. le maire délégué, ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.
- Autorise M. le maire délégué, ou son représentant à signer toutes les pièces se référant à cette

37. Versement d'une subvention exceptionnelle	
---	--

Guy VÉLANY: Ce point est retiré de l'ordre du jour

38. Révision prix du repas cantine	votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
------------------------------------	--

Guy VÉLANY: Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Propose une augmentation d 0.20 euro :
- Décide de payer à Monsieur PHILIPPE, à compter de la rentrée scolaire 2022-2023, le tarif du repas à 4, 70 euros.

COMMUNE DÉLÉGUÉE de ROULLOURS	
39. Concours des maisons fleuries 2022	votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'attribuer à chaque participant un bon d'achat de 50 € de plants à retirer au C.A.T. de MESNIL-CLINCHAMPS, avant le 1er Juin 2023.

COMMUNE DÉLÉGUÉE de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE	
40. Vente de la licence IV	votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Gérard MARY : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à venir.

COMMUNE DÉLÉGUÉE de TRUTTEMER LE GRAND	
41. Vente parcelle ZL717 – 41 Rue de l'école	votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Pierre Henri GALLIER : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide la vente, de la parcelle cadastrée 717 ZL 41 totalisant une superficie de 568 m² pour un montant de 14 200 € TTC soit 25 € le m² TTC, hors frais.
- Désigne l'Office Notarial Virois, pour rédiger l'acte authentique de vente.

- Autorise Monsieur le Maire délégué à signer tous les documents relatifs à cette opération.

COMMUNE DÉLÉGUÉE de TRUTTEMER LE PETIT	
42. Chemin rural n° 9 dit « La Mare aux forges »	votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Fernand CHÉNEL : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise les démarches relatives à cette opération.

COMMUNE DÉLÉGUÉE de VAUDRY	
43. Concours des Maisons Fleuries et Prix des Potagers 2022	votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord sur la répartition de ces prix

COMMUNE DÉLÉGUÉE de VAUDRY	
44. Effacement des réseaux « CHEMIN DES CARREAUX ET ROUTE DES CASCADES » - Étude préliminaire	votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 2ème semestre de l'année 2024 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification.
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,

- Décide du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux en section de fonctionnement,
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 10 308,84 €,
- Autorise Monsieur le Maire Délégué à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités

COMMUNE DÉLÉGUÉE de VAUDRY	
45. A.S.V.T Football - Subvention Exceptionnelle	Votants : 33 dont 2 pouvoirs Vote pour : 33 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

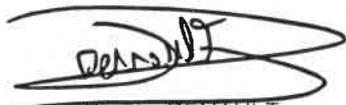
Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Propose de verser une subvention d'un montant de 2.100,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00 heures

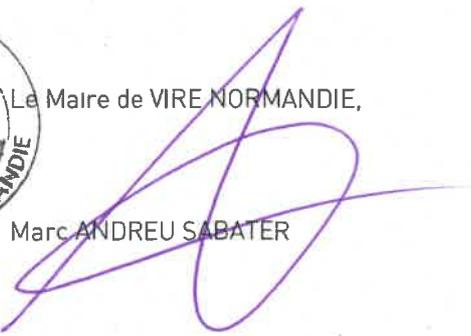
Le secrétaire de séance



Dimitri RENAULT



Le Maire de VIRE NORMANDIE,



Marc ANDREU SABATER